

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Kriminologie = Revue suisse de criminologie = Rivista svizzera di criminologia = Swiss Journal of Criminology

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 18 (2019)

Heft: 1-2

Vorwort: Avant-propos

Autor: Parein, Loïc / Jendly, Manon / Vuille, Joëlle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Loïc Parein, Manon Jendly et Joëlle Vuille

Avant-propos

Condamné à mort au motif qu'il était impie, n'honorait pas les dieux du panthéon et corrompait la jeunesse, Socrate, juste avant de boire la ciguë qui allait le tuer, demanda à son fidèle ami Criton de sacrifier un coq à Esculape, pour le remercier de l'avoir «guéri» de la plus mortelle des maladies: la vie. Consacré à l'expertise psychiatrique dans l'administration de la justice pénale, ce numéro spécial de la Revue Suisse de Criminologie ravive le mythe du coq d'Esculape. Il restitue les interventions en plénière et les discussions en ateliers de la première édition de la Journée d'étude interdisciplinaire, qui s'est tenue en janvier 2018 sous les auspices de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne.

La Justice doit-elle offrir un sacrifice à la Médecine pour attirer ses bonnes grâces en matière expertale? En d'autres termes, *Thémis¹ doit-elle un coq à Esculape²*? Alors que l'expertise psychiatrique avait traditionnellement pour but d'établir rétrospectivement la liberté décisionnelle de l'auteur d'une infraction sous l'angle subjectif, son rôle change depuis quelques années. En effet, elle paraît aujourd'hui appelée à identifier de façon prospective quels pourront être ses futurs passages à l'acte. Au-delà du changement d'orientation, ce glissement bouleverse en profondeur la place occupée par le dispositif expertal dans l'administration de la justice pénale et soulève de nombreuses questions: comment la loi concilie-t-elle la protection des droits fondamentaux du justiciable avec le besoin de sécurité publique? Que dévoile l'utilisation de l'expertise de la répartition des rôles et des responsabilités des différents acteurs? Les attentes vis-à-vis de l'expertise et de son contenu sont-elles compatibles avec l'état actuel des connaissances scientifiques en matière psychiatrique? Plus largement, que dit l'expertise de la gestion de nos incertitudes et que révèle-t-elle de nos ten-

tatives répétées de mettre l'humain en équation?

Cette journée d'étude a réuni autour de ces questions des praticiens et chercheurs en droit, en sciences criminelles, en psychiatrie et en administration publique. En croisant leurs expériences et leurs savoirs, ses participants ont permis de mieux cerner ce que la justice prête à l'expertise et ce que cette dernière est (ou non) en mesure de lui restituer, respectivement ce que celle-ci peut, elle aussi, éprouver comme attentes. La journée s'est articulée autour de quatre présentations plénières abordant l'expertise sous quatre prismes distincts, suivies de quatre tables de concertation réunissant les participants, amenés à identifier ensemble des pistes d'action susceptibles de favoriser une administration sereine de la justice pénale.

Nous remercions chaleureusement la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne pour son soutien financier qui a rendu possible l'organisation de ce colloque ainsi que la publication de ce numéro spécial. Nos remerciements chaleureux vont également à Mme Corinne Pollen Borlat ainsi qu'à MM. Philippe Delacrausaz, Christian Clerici, Vincent Huguenin-Dumittan et Didier Delessert qui se sont prêtés au jeu de cette journée avec un enthousiasme sans faille. Finalement, nous adressons nos vifs remerciements à Mmes Virginie Lüdi, Aurélie Stoll, Giulia Cinaglia, Léa Berger-Kolopp, ainsi qu'à MM. Ahmed Ajil et Lionel Grossrieder, pour leur soutien précieux dans la préparation et la réalisation de cette journée.

1 Déesse grecque de la justice.

2 Dieu grec de la médecine.